

## **MESSAGE du père Modérateur**

**aux membres et aux amis des Foyers de Charité**

**au sujet de faits graves commis par le père André-Marie van der Borght**

Châteauneuf-de-Galaure,  
4 décembre 2018

Bien chers pères et bien chers membres laïcs de l'œuvre des Foyers,  
Chers amis des Foyers de Charité,

Le 12 octobre dernier, je vous faisais part « de gestes déplacés et de comportements inappropriés » du père André-Marie van der Borght, prêtre fondateur du Foyer de Charité de Tressaint, décédé en 2004. Dans ce courrier, je disais ma disponibilité – en tant que père Modérateur des Foyers de Charité – à recevoir le témoignage des personnes concernées par de tels actes.

Depuis ce jour, plus de vingt femmes - adultes aujourd'hui - ont révélé avoir subi des gestes graves et se sont manifestées à nous, via la cellule de lutte contre les abus dans les Foyers de Charité ou par la Conférence des Evêques de France. Ces témoignages bouleversants nous ont permis de découvrir la souffrance et les épreuves vécues par ces femmes.

Deux experts spécialistes de ces questions, l'un psychiatre, l'autre psychologue, ont pu nous aider à analyser de façon indépendante les faits graves relatés dans ces témoignages.

Sur la foi de ces témoignages, ils ont pu repérer que ces agressions étaient dues à une personnalité clivée. Ils ont pointé le nombre important des témoignages et leurs similitudes, facteurs qui attestent encore, s'il en était besoin, le comportement d'une personnalité clivée.

Les faits rapportés se déroulent sur une période de vingt ans et concernent dans la plupart des cas des jeunes filles mineures, parfois même de moins de quinze ans. Des femmes adultes ont aussi été concernées.

A l'étude des témoignages, les deux experts constatent que les gestes subis par les personnes victimes transgressaient leur intimité et les troublaient profondément, suscitant doutes et malaises à cause d'une relation d'emprise que le

père van der Borght semblait avoir établie. Les attouchements subis par ces jeunes mineures ou ces femmes se déroulaient souvent, et c'est terrible, pendant le sacrement de réconciliation.

L'aura dont bénéficiait le père van der Borght avait rendu difficile et inaudible la parole des victimes. Or, si toute action en justice à l'encontre du père van der Borght est impossible du fait de sa mort, la reconnaissance de la souffrance, des faits et l'aide aux personnes blessées sont essentielles. En rendant publique l'existence des premiers témoignages en notre possession, c'est leur parole qui a ainsi été enfin libérée.

J'ai moi-même été bouleversé par ces témoignages et je suis impressionné par le courage et la dignité des femmes qui ont écrit ou que j'ai rencontrées lorsqu'elles le souhaitaient. J'ai pu constater le séisme que les agissements du père van der Borght avaient provoqué dans leur vie, dans leur estime d'elle-même, dans leur relation aux autres, au sein de leur famille, à l'Eglise, à Dieu. Vingt ans ou trente ans plus tard, comme le soulignent les experts, *« la douleur, le désarroi, les cataclysmes familiaux provoqués par ses agissements sont intacts malgré le temps passé »*.

Au nom de l'œuvre des Foyers de Charité, je tiens à demander à nouveau pardon aux nombreuses femmes qui ont été victimes des agissements du père van der Borght, ainsi qu'à leurs familles.

Comme prêtre membre des Foyers de Charité, comme père Modérateur de l'œuvre, je voudrais leur demander pardon pour cette trahison si grave et si scandaleuse de la mission confiée à un prêtre et de la confiance qui lui avait été faite, notamment dans le cadre du sacrement de la réconciliation.

Je sais cependant que la démarche que nous avons décidé d'engager, après en avoir informé Mgr Denis Moutel (évêque de Saint-Brieuc et Tréguier), a été sujet d'incompréhension, voire de réel choc pour certains. Je comprends leur sidération et leur difficulté à faire coïncider dans le même homme celui qui a contribué à leur croissance humaine et spirituelle et l'auteur de tels agissements. C'est une réalité difficile à accueillir. J'entends aussi la colère exprimée par d'autres et je mesure le chemin qu'il nous reste à faire tous ensemble.

Les membres du Foyer de Charité de Tressaint ont commencé un travail de relecture communautaire avec l'aide de psychologues ou autres personnes spécialisées dans ce type d'accompagnement, pour porter un regard de vérité sur leur histoire. Ils accueillent avec peine et beaucoup de compassion pour les victimes la révélation de ce drame qui les traverse.

Plusieurs personnes victimes m'ont interpellé afin d'être sûres que les agressions et violences vécues, l'abus d'autorité et la trahison de la confiance ne se reproduisent pas.

Les Foyers de Charité s'engagent avec davantage encore de détermination pour lutter contre les abus sexuels, de pouvoir ou de conscience. Ils veulent tirer les enseignements de ces épreuves pour être des lieux sûrs et accueillants pour tous ceux qui y séjournent.

Différentes formations ont été données à l'occasion de rassemblements continentaux ou internationaux des Foyers de Charité pour permettre de progresser dans cet engagement. Notre document « Mesures de lutte contre la pédophilie et les abus sexuels » publié en octobre 2017 et reçu par tous les Foyers est un guide essentiel pour la prévention au quotidien, la diffusion d'une culture de la bientraitance, et les procédures à suivre en cas de suspicion, voire de faits précis.

Je redis ma disponibilité à recevoir toute personne qui aurait été concernée par de tels actes dans les Foyers de Charité. Les différentes conférences épiscopales des lieux où sont implantés les Foyers peuvent également être contactées.

Puissions-nous tous avancer humblement, en étant sûrs que l'œuvre de Dieu ne peut s'accomplir que dans la lumière de Celui qui est Chemin, Vérité et Vie.



**Père Moïse NDIONE**

Père Modérateur de l'Œuvre des Foyers de Charité

P.S. :

- Cellule de lutte contre les abus

Les Foyers de Charité

85 rue Geoffroy de Moirans

26330 Châteauneuf de Galaure

[paroledevictim@lesfoyersdecharite.com](mailto:paroledevictim@lesfoyersdecharite.com)

- La Conférence des Evêques de France peut également recevoir des témoignages via l'adresse mail [paroledevictim@cef.fr](mailto:paroledevictim@cef.fr)